Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-215600974-20260701-2026_41-DE

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du 1er juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le premier juillet à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt-trois juin deux mil vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil en mairie, sous la présidence de M. LE CALVÉ Pascal, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 24

Étaient présents :
M. LE CALVE Pascal, Mme BONNEC Katia, M. KERVADEC Hervé, Mme PUREN Isabelle, M. MAHO Thierry, Mme JACOB Marina, Mme SIMON Julie, M. BOUCHARD Clément, Mme MORVILLE-HEURTEBIS Anne, M. ROLLAND Jérôme, Mme LE LIBOUX Leslie, M. TUAL Matthieu, Mme LEMEL Evelyne, M. COSTA Sébastien, Mme STEPHANT Sabrina, M. BUCHER Aurélien, Mme LE NEILLON Catherine, Mme BERTUZZI Jessica, M. LEROUX Mathis, Mme KERVADEC Héloïse, M. MURAILLE Arnaud, M. MALLET Patrick, Mme GAGNON Béatrice, M. LE ROCH Freddy.

Avaient donné pouvoir :
M. JOSSE Sylvain a donné pouvoir à Mme PUREN Isabelle.
Mme DURIEZ Christine a donné à Mme GAGNON Béatrice.
M. COLLET Boris a donné à M. KERVADEC Hervé.

Mme LEMEL Evelyne a été désignée secrétaire de séance.

N°	OBJET
2026-41	**Subventions aux associations 2026.**

SUBVENTIONS AUX ECOLES.

M. le Maire présente les subventions aux établissements scolaires. Il est proposé de maintenir les conditions de l'année passée :

Ecoles de Landévant :
- Fournitures scolaires : 42 €/élève ;
- Voyages éducatifs : 6 €/élève ;
- Arbre de Noël : 10 €/élève.

Effectifs des écoles au 1er janvier 2026 :
- Ecole Publique Encre Bleue : 278 élèves ;
- Ecole Privée Ste Marie (domiciliés à Landévant) : 149 élèves.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-215600974-20260701-2026_41-DE

Fournitures Scolaires	Ecole Encre Bleue	11 676 €
Fournitures Scolaires	Ecole Privée Ste Marie	6 258 €
Voyages Educatifs	Ecole Encre Bleue	1 668 €
Voyages Educatifs	Ecole Privée Ste Marie	894 €
Arbre de Noël	Ecole Encre Bleue	2 780 €
Arbre de Noël	Ecole Privée Ste Marie	1 490 €

- Dotations « transports » pour activités extérieures
  - ✓ Ecole Publique : 15 000 € ;
  - ✓ Ecole Privée Ste Marie : 4 500 €.

Etablissements scolaires extérieurs à Landévant :

- Subvention pour frais de fonctionnement :
  - ✓ aux écoles du 1er degré si le service n'est pas proposé à Landévant ;
  - ✓ aux organismes de formation professionnelle par apprentissage (CFA, Chambres des Métiers, GRETA, AFPA…).
- Subvention pour voyages éducatifs : aux écoles du 1er degré si le service n'est pas proposé à Landévant ainsi qu'aux collèges.

Il est proposé d'attribuer, pour les élèves habitant Landévant et suivant les conditions précitées, les subventions suivantes :

- Fonctionnement des établissements : 40 € par élève ;
- Voyages éducatifs : 15 € par élève.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

M. BONNEC Katia, adjointe chargée des Sports et de la Vie Associative, propose d'attribuer les subventions suivantes conformément à l'avis de la commission « sport et vie associative » réunie le 16 juin 2026.

ASSOCIATIONS SPORTIVES OU LUDIQUES LOCALES

ACCA	434,00 €
BADMINTON	412,00 €
CLUB DES BOULISTES	664,00 €
GYM A VIE	626,00 €
JUDO CLUB LANDEVANTAIS	1 862,00 €
LANDEV'EN FORME	3 302,00 €
LANDEVANT HANDBALL CLUB	2 456,00 €
LANDEVANT SPORT NATURE	1 666,00 €
LANDEVANT ROLLER SKATING	1 160,00 €
STADE LANDEVANTAIS	3 536,00 €
Total associations sportives locales	**16 118,00 €**
PATRONAGE LAIQUE AURAY	624,00 €
YOGA DENSEMENT	320,00 €
Total associations sportives extérieures	**944,00 €**

Il est également d'attribuer une subvention exceptionnelle à Landévant Roller Skating de 1 500 €.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-215600974-20260701-2026_41-DE

AUTRES ASSOCIATIONS

UNACITA	100,00 €
DONNEURS DE SANG	300,00 €
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	800,00 €
COMITE DE JUMELAGE	300,00 €
PLEIN LES OREILLES	150,00 €
LAND ASTUCES	1 500,00 €
MOTAR'LAND	200,00 €
BOULEVARD DES ARTS	100,00 €
CHIENS DE TALUS	200,00 €
AMSTRAMGRAM	100,00 €
Total autres associations	**3 750,00 €**

Madame BONNEC Katia propose également de donner une subvention au Comice Agricole de 1 034 € (soit 0,25 € par habitant).

M. le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes conformément à l'avis de la commission « affaires sociales et solidarité » réunie le 26 mai 2026.

ASSOCIATIONS DU SECTEUR SOCIAL :

Banque Alimentaire du Morbihan	150,00 €
LES RESTOS DU CŒUR	150,00 €
Avenir emploi Solidarité Kervignac	100,00 €
AFM (Téléthon) Myopathies Vannes	Dossier incomplet
Association des paralysés de France APF – délégation du Morbihan	100,00 €
Ligue contre le cancer – comité du Morbihan	100,00 €
A.D.A.P.E.I. DU MORBIHAN - PAPILLONS BLANCS	100,00 €
Société nationale de sauvetage en mer d'Etel	100,00 €
Secours catholique	100,00 €
Vaincre la mucoviscidose	100,00 €
Association régionale Laryngectomisés et mutilés de la voix	100,00 €
Association « Corps et Ames »	100,00 €
ADMR	Dossier incomplet
Alcool Accompagnement Prévention	100,00 €
Cohérences	0,00 €
Total associations sociales	**1 300,00 €**

Pour le vote des subventions aux associations sportives, Katia BONNEC, Arnaud MURAILLE, Clément BOUCHARD, Matthieu TUAL, Mathis LEROUX, Sébastien COSTA ne participent pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide,** vingt-six voix pour et une abstention, d'attribuer les subventions aux écoles indiquées plus haut pour l'année 2026 ;
- **Décide,** à l'unanimité des membres votants, d'attribuer les subventions aux associations sportives et diverses indiquées plus haut pour l'année 2026 ;

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-215600974-20260701-2026_41-DE

- **Décide,** à l'unanimité des membres présents, d'attribuer les subventions aux associations sociales indiquées plus haut pour l'année 2026 ;
- **Décide,** à l'unanimité des membres présents, d'attribuer une subvention de 1 034,00 € au Comice Agricole pour l'année 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pascal LE CALVE

